

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 01/04/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en
exercice :**27**

Date de convocation :
1 avril 2025

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BERGE Dominique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BRZAKOVIC Borisav pouvoir donné à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à VIVIER Macha, DOERLER Marie pouvoir donné à BERGE Dominique, DUBAS Patrick pouvoir donné à FORTINI Roland, LANUEL-LE MARECHAL Yveline pouvoir donné à CHANUT Henri, ROYER Clément pouvoir donné à MEON Brigitte, SCHNEIDER Pierre pouvoir donné à GLESS Danielle, VERON Armelle pouvoir donné à MARTIN Frédéric

Absents : BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROYER Clément, SCHNEIDER Pierre, VERON Armelle

Secrétaire de séance : Monsieur COULOMBE Pascal

Membres présents..... 19

Absents ayant donné mandat de procuration.....8

Absents.....8

Votants.....27

Délibération DELIB 16 2025

Aide communale à destination des particuliers pour promouvoir l'usage des composteurs – Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec	Pour	Contre	Abstention	Non participant
-------------------------	-------------------------------	------	--------	------------	--------------------

	<i>pouvoir</i>				
19	8	27	0	0	0

La Ville de Seichamps entend favoriser les pratiques citoyennes s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de préservation des ressources naturelles.

Afin d'associer davantage la population à ces pratiques et au vu des difficultés rencontrées par les personnes âgées pour évacuer les déchets verts, il a été décidé de promouvoir l'emploi des composteurs.

La métropole ne délivre plus que des composteurs en bois. Le coût d'un composteur de 400 litres s'élève à 20€ pour un particulier.

Il est proposé de revaloriser l'aide apportée en la matière, en la passant de 18€ à 20€ par composteur et par foyer éligible.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- . Porter l'aide de la Commune de 18€ à 20€ par composteur et par foyer éligible (voir conditions ci-dessous), dans la limite des crédits disponibles (maximum de 40 composteurs). Cette mesure est prise pour promouvoir et accompagner cette démarche de développement durable ;
- . Décider l'adoption de ce dispositif à compter du 1^{er} mai 2025. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Les foyers éligibles à ce dispositif sont ceux qui entrent dans les critères permettant de bénéficier du service de ramassage des déchets verts par les agents communaux et déjà inscrits sur la liste 2024. Les composteurs pourront être retirés soit auprès de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable, soit directement en mairie pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ;

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'aide communale destinée à promouvoir l'usage des composteurs telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Il est précisé que cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n°14/2017 en date du 3 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 15 avril 2025
Henri CHANUT,
Maire.

